

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE SAINT ANDEOL DE VALS

4a

PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme
- Arrêté du PLU en Conseil communautaire le 11 Avril 2022
- Approbation du PLU en Conseil communautaire le 14 mars 2023
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2023

Révisions et modifications :

...

Référence : 46048
Fichier :

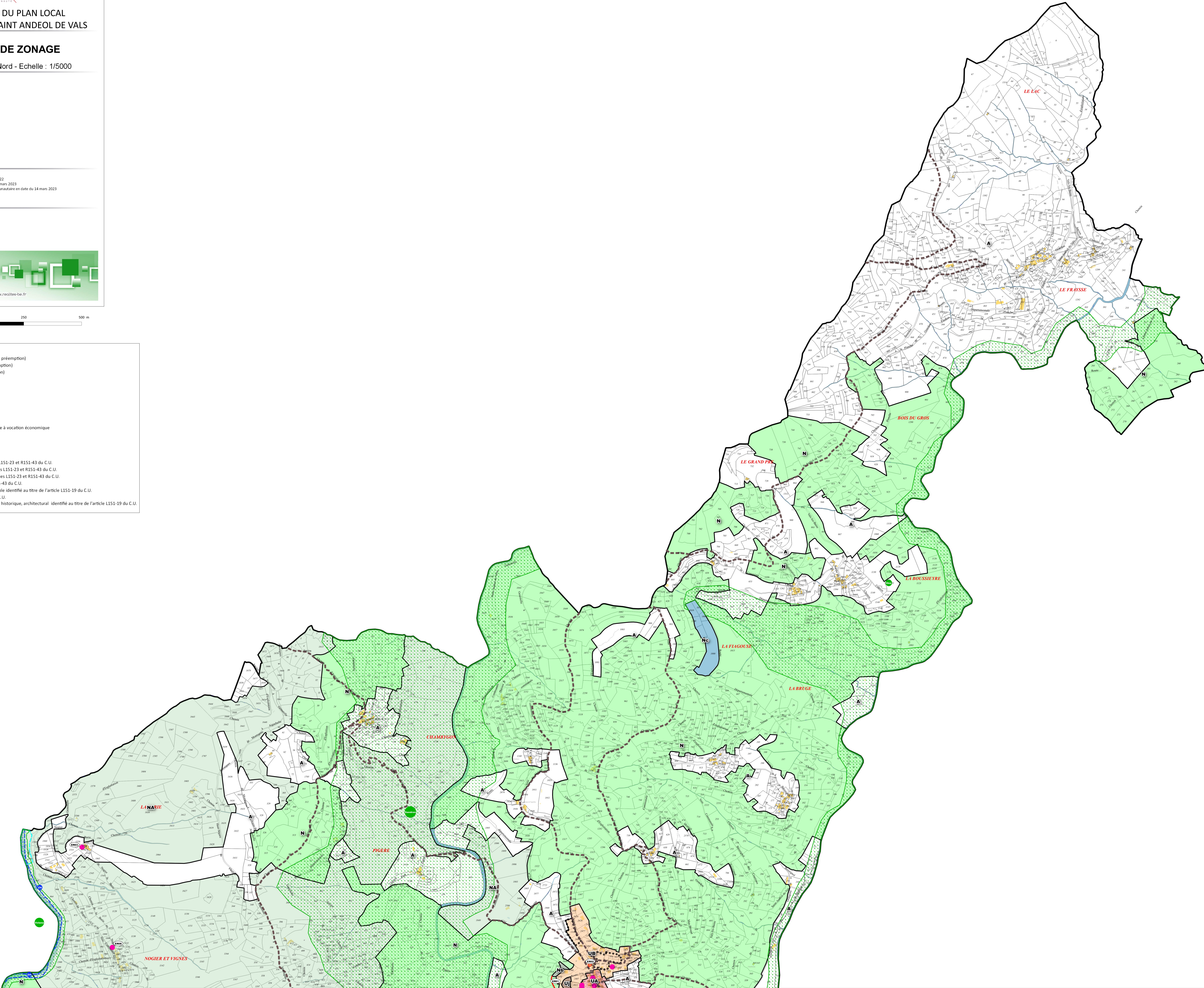


Légende

- UA : Zone urbaine du bourg historique (soumise au droit de préemption)
- UB : Zone urbaine périphérique (soumise au droit de préemption)
- Uj : Zone urbaine de jardins (soumise au droit de préemption)
- 1AU : Zone à urbaniser (soumise au droit de préemption)
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- NA : Zone forestière (châtaigniers)
- Nb : Zone naturelle de broussailles
- Nc : Zone d'exploitation de carrières
- A : Zone agricole
- Arco : Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation économique

Prescriptions

- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Corridor écologique de l'Oise
- Corridor écologique de l'Oise identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Corridor écologique du Sandron identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Corridor écologique de La Volane identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Zone humide identifiée au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Site inscrit - coulée basaltique et cascade du fauteuil du diable identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Chemin piétonnier protégé au titre de l'article L151-38 du C.U.
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.



Plan local d'urbanisme
Approuvé par le Conseil communautaire le 11 Avril 2022
Approbation du PLU en Conseil communautaire le 14 mars 2023
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2023

Révisions et modifications :

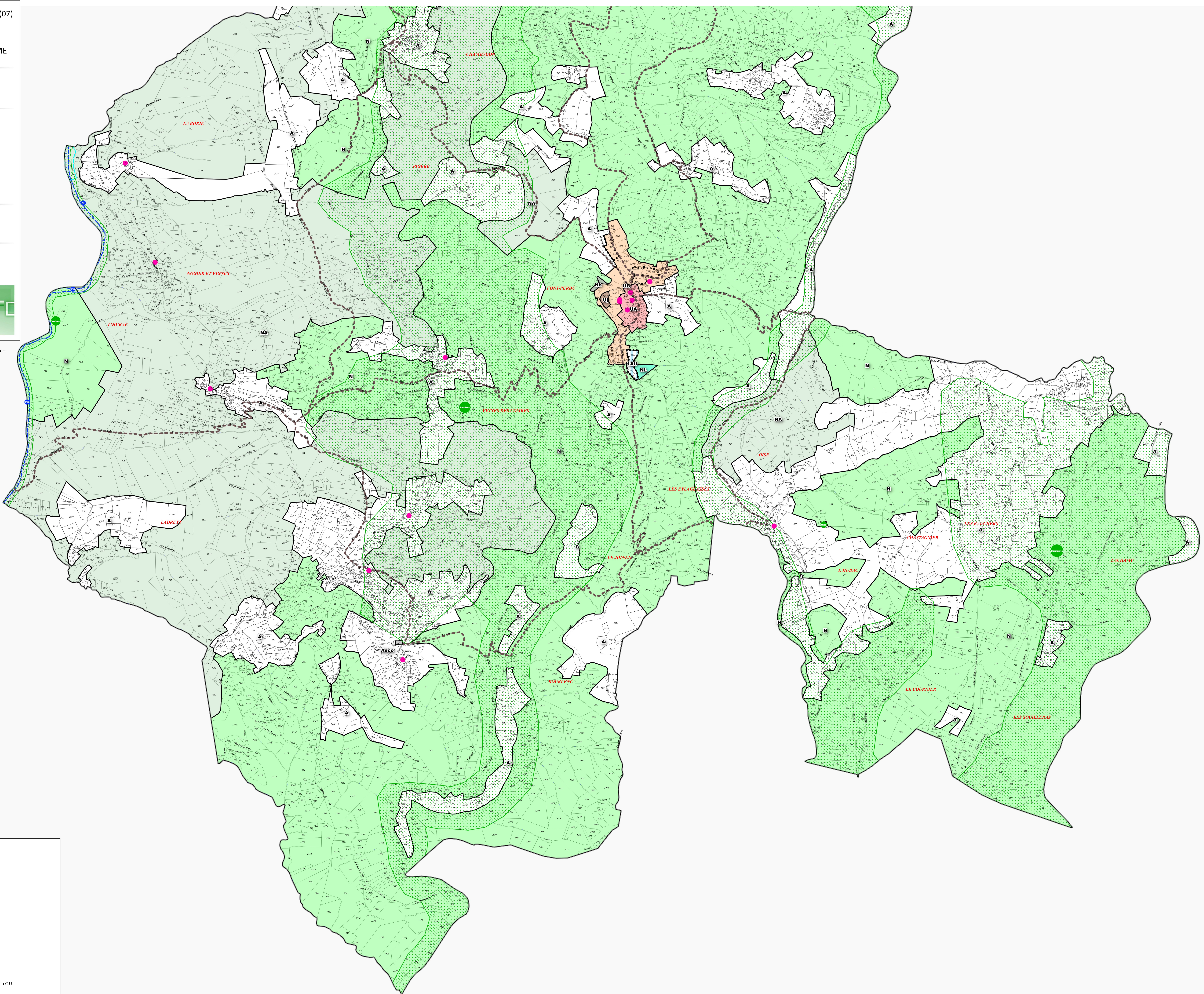
...

Reference : 46048
Fichier :



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Roussé
42300 Roanne
Tél : 04 77 47 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

250 0 250 500 m



Légende

- UA : Zone urbaine du bourg historique (soumise au droit de préemption)
- UB : Zone urbaine périphérique (soumise au droit de préemption)
- UJ : Zone urbaine de jardins (soumise au droit de préemption)
- IAU : Zone à urbaniser (soumise au droit de préemption)
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- NA : Zone forestière (châtaigniers)
- Nb : Zone naturelle de broussailles
- Nc : Zone d'exploitation de carrières
- A : Zone agricole
- Aeco : Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation économique

Prescriptions

- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Corridor écologique de L'Oize
- Corridor écologique de L'Oize identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Corridor écologique du Sandron identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Corridor écologique de La Volane identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Zone humide identifiée au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Site inscrit - coulée basaltique et cascade du fauteuil du diable identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Chemin piétonnier protégé au titre de l'article L151-38 du C.U.
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.



ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE SAINT ANDEOL DE VALS

4c

PLAN DE ZONAGE

Planche Centre Bourg - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme

- Arrêt du PLU en Conseil communautaire le 11 Avril 2022
- Approbation du PLU en Conseil communautaire le 14 mars 2023
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2023

Révisions et modifications :

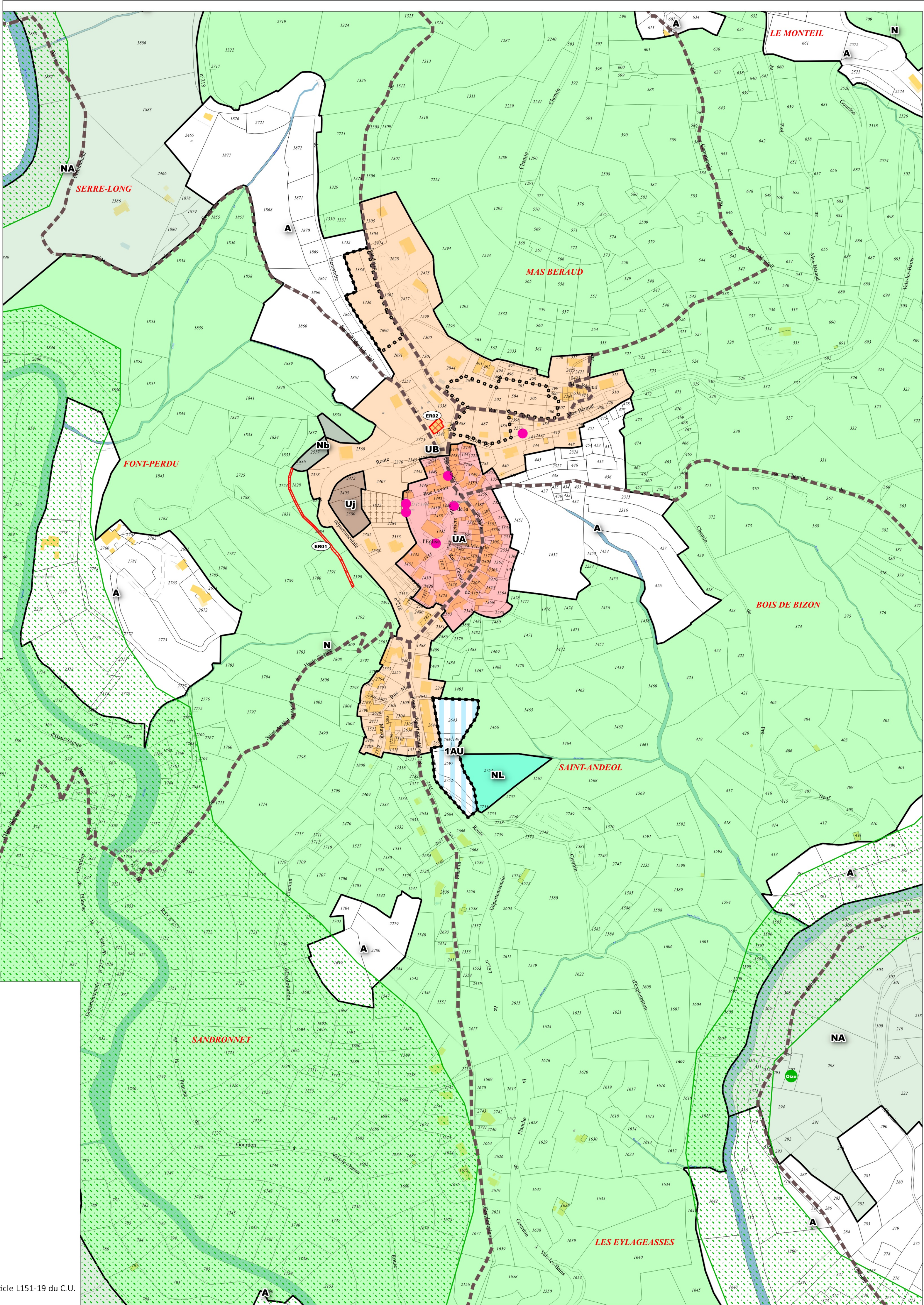
- ...

Référence : 46048

Fichier :



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 -
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr



Légende

- UA : Zone urbaine du bourg historique (soumise au droit de préemption)
- UB : Zone urbaine périphérique (soumise au droit de préemption)
- Uj : Zone urbaine de jardins (soumise au droit de préemption)
- 1AU : Zone à urbaniser (soumise au droit de préemption)
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- NA : Zone forestière (chataigniers)
- Nb : Zone naturelle de brouvage
- Nc : Zone d'exploitation de carrières
- A : Zone agricole
- Aeco : Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation économique

Prescriptions

- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Corridor écologique de L'Oize
- Corridor écologique de L'Oize identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Corridor écologique du Sandron identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Corridor écologique de La Volane identifié au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Zone humide identifiée au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
- Site inscrit - coulée basaltique et cascade du fauteuil du diable identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Chemin piétonnier protégé au titre de l'article L151-38 du C.U.
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.